

RECONNAÎTRE ET VALORISER NOTRE EXPERTISE



Avec la 9^{ème} édition de cet ouvrage, la Fédération consolide son implication auprès de tous pour la construction et la rénovation d'équipements aquatiques.

Cette collaboration nécessite, en effet, la prise en compte d'un grand nombre de paramètres. Dans cette perspective, il est primordial de prendre en considération les différents publics qui évoluent dans ces infrastructures en respect de règles techniques déterminantes trop souvent méconnues.

La volonté qui anime mon équipe est d'apporter une véritable expertise aux Ligues, comités départementaux, clubs et collectivités territoriales. Elle rentre dans la dynamique de modernisation du parc aquatique sur l'ensemble du territoire.

Nous travaillons activement à nouer de nouveaux partenariats qui viendront enrichir le panel de savoir-faire déjà bien en place pour accompagner les projets.

Le présent ouvrage entend répondre à plusieurs attentes. Il réunit d'abord des informations diverses. Il simplifie ensuite l'accès aux codes de construction en facilitant le choix de l'équipement pour un aménagement harmonieux et réaliste du territoire. Enfin, cet ensemble fixe les principes directeurs d'un équipement aquatique, tant en termes de financement et de gestion budgétaire que de préoccupations environnementales.

Afin de mettre les clubs au centre de la construction de l'établissement et leur volonté d'organiser des manifestations sportives, nous avons souhaité mettre à jour les préconisations pour l'organisation des compétitions.

Solliciter l'expertise du Service Territoires & Équipements de la Fédération Française de Natation et le savoir-faire de ses partenaires techniques, notamment pour établir le dialogue auprès des maîtres d'ouvrage, est un gage de garantie. La Fédération travaille aussi de concert avec le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), l'Agence nationale du Sport, l'ANDES et les Collectivités régionales, départementales et territoriales.

Par cette publication, la Fédération entend aider, accompagner, les décideurs publics dans leur projet de construction, de rénovation ou de gestion tout en rappelant la place importante des clubs dans ces établissements afin de développer des activités éducatives, sportives et de santé en collaboration avec les collectivités.

La FFN, ses Ligues, ses Comités Départementaux et ses clubs sont ainsi autant de soutiens pour la réussite de la construction et de l'animation d'un équipement aquatique en France. Nombres de pratiquants de natation demandent, en effet, à être accueillis et suivis par des acteurs compétents et militants dans l'esprit associatif.

Un grand merci à Lucie Olivieri et Basile Gazeaud du service fédéral sans qui cet ouvrage ne pourrait voir le jour. Je les remercie sincèrement, tant pour leur investissement irréprochable que pour la qualité du présent ouvrage.

Je remercie également Bernard Dalmon, élu référent pour les équipements et l'ensemble des services fédéraux qui se sont mobilisés pour participer à sa rédaction. Je salue aussi nos partenaires techniques et institutionnels pour leur précieuse contribution.

N'hésitez pas à faire appel à notre service qui sera là pour vous guider et répondre à toutes vos interrogations.

Plus forts ensemble pour notre avenir !

Gilles Sezionale

Président de la Fédération Française de Natation



1. MONTAGE D'UN PROJET & ACCOMPAGNEMENT FÉDÉRAL

1.1 UN ÉQUIPEMENT TERRITORIALEMENT STRUCTURANT

- 9 Différents bassins pour différentes pratiques
- 13 L'offre de bassins, un panorama contrasté
- 17 La Fédération Française de Natation & son offre
- 23 Le processus de réalisation d'un projet-piscine
- 26 Le Service Territoire & Équipements
- 28 La politique d'aménagement de la FFN

1.2 UN ÉQUIPEMENT AU MONTAGE JURIDIQUE & FINANCIER COMPLEXE

- 35 Les différents modes de passation d'un marché public
- 40 Les modes de gestion des piscines
- 43 Coûts de construction & de gestion
- 49 Solutions de financement d'une piscine
- 52 Les subventions d'équipements sportifs de l'ANS
- 58 Place de la FFN dans le processus des subventions ANS

1.3 UN ÉQUIPEMENT PUBLIC SOUMIS À DE FORTES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES

- 65 Règles & normes relatives aux piscines publiques
- 79 Points de vigilance pour une conception sécuritaire & hygiéniste des équipements aquatiques
- 82 Comment mieux accueillir & accompagner les publics en situation de handicap physique et/ou sensoriel en piscine

1.4 UN ÉQUIPEMENT SPORTIF DESTINÉ À PROMOUVOIR UNE PRATIQUE ASSOCIATIVE & COMPÉTITIVE DE LA NATATION

- 91 Réglementation fédérale & Certification sportive des bassins
- 92 Classement fédéral des piscines
- 96 Règles fédérales & préconisations pour la Natation Course
- 104 Règles fédérales & préconisations pour le Plongeon
- 110 Règles fédérales & préconisations pour la Natation Artistique
- 112 Règles fédérales & préconisations pour le Water-Polo
- 118 Règles fédérales & préconisations techniques liées à l'environnement des piscines
- 121 Aménagements pour l'organisation de compétitions
- 126 Accueillir une épreuve de natation en eau libre sur son territoire
- 129 Préconisations en matière d'aménagements d'installations destinés à la plongée & aux sports subaquatiques

2. PROCÉDÉS TECHNIQUES DE RÉALISATION & D'INSTALLATION

2.1 SOLUTIONS GLOBALES DE CONCEPTION & D'AMÉNAGEMENT D'UNE PISCINE

- 138 BAUDIN CHATEAUNEUF - Le Groupe Baudin Chateaufort & les marchés publics globaux de performance
- 142 FREYSSINET - Solutions de réparation & de protection des ouvrages adaptées aux piscines
- 146 EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - Solutions globales de performance énergétique
- 152 GROUPE DALKIA - Les solutions techniques optimales pour réduire les consommations d'eau & d'énergie

2.2 TECHNIQUES DE CONSTRUCTION & DE REVÊTEMENT DES BASSINS & DES PLAGES

- 160 ZELLER FRANCE - Bassins 100% en inox 316L, 100% soudé
- 166 BC INOXEO - Solution bassin inox 100 % française & 100 % sur mesure
- 170 MYRTHA POOLS® - Bassins en inox blanc protégé par polymérisation
- 176 ÉTANDEX - Solutions d'étanchéité composite décorative & durable
- 182 RPC - Revêtement d'étanchéité PVC : la membrane armée

2.3 PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE & CONFORT D'USAGE

- 188 BIO-UV - Solutions de traitement de l'eau par ultra-violet
- 194 ETT - Solutions de traitement d'air pour les piscines
- 198 TECHNOX-KBE - Optimiser les taux de fréquentation avec des bassins modulables grâce aux équipements mobiles
- 204 GEWISS - Solutions d'éclairage pour piscines & centres aquatiques
- 208 RPC - Enrouleurs & couvertures en mousse

2.4 MATÉRIELS DE PISCINE & ALTERNATIVES DE CONCEPTION

- 212 AQUA EVENT - Piscines temporaires en location
- 216 MALMSTEN - Lignes d'eau - water-polo - équipements de piscine
- 220 TOPSEC - Distribution automatique d'articles de sport & de natation sur le lieu de pratique
- 222 LA SCOLAIRE - Spécialiste du matériel & des équipements de bassin

BERNARD DALMON - Membre du Bureau de la FFN en charge des Équipements
BASILE GAZAUD - Responsable du Service Territoires & Équipements

INTRODUCTION

Les problématiques liées à la construction et à la rénovation des équipements aquatiques sont désormais traitées depuis une vingtaine d'années à la Fédération Française de Natation, qui s'efforce de maintenir intacte une volonté politique de se positionner en partenaire naturel des collectivités locales durant tout le cheminement de leurs projets.

Alors que les ressources publiques se trouvent réduites à la portion congrue et que le besoin de renouvellement d'un parc aquatique vétuste se fait toujours plus pressant, le Service Territoires & Équipements de la Fédération s'efforce de mettre son expertise et les compétences de son réseau associatif à disposition des maîtres d'ouvrage publics locaux. Entouré aujourd'hui d'une équipe fidèle et fiable de partenaires techniques proposant des procédés de conception et d'exploitation novateurs en matière de piscine, il est également en mesure de proposer toute une gamme de solutions à destination des collectivités porteuses de projet.

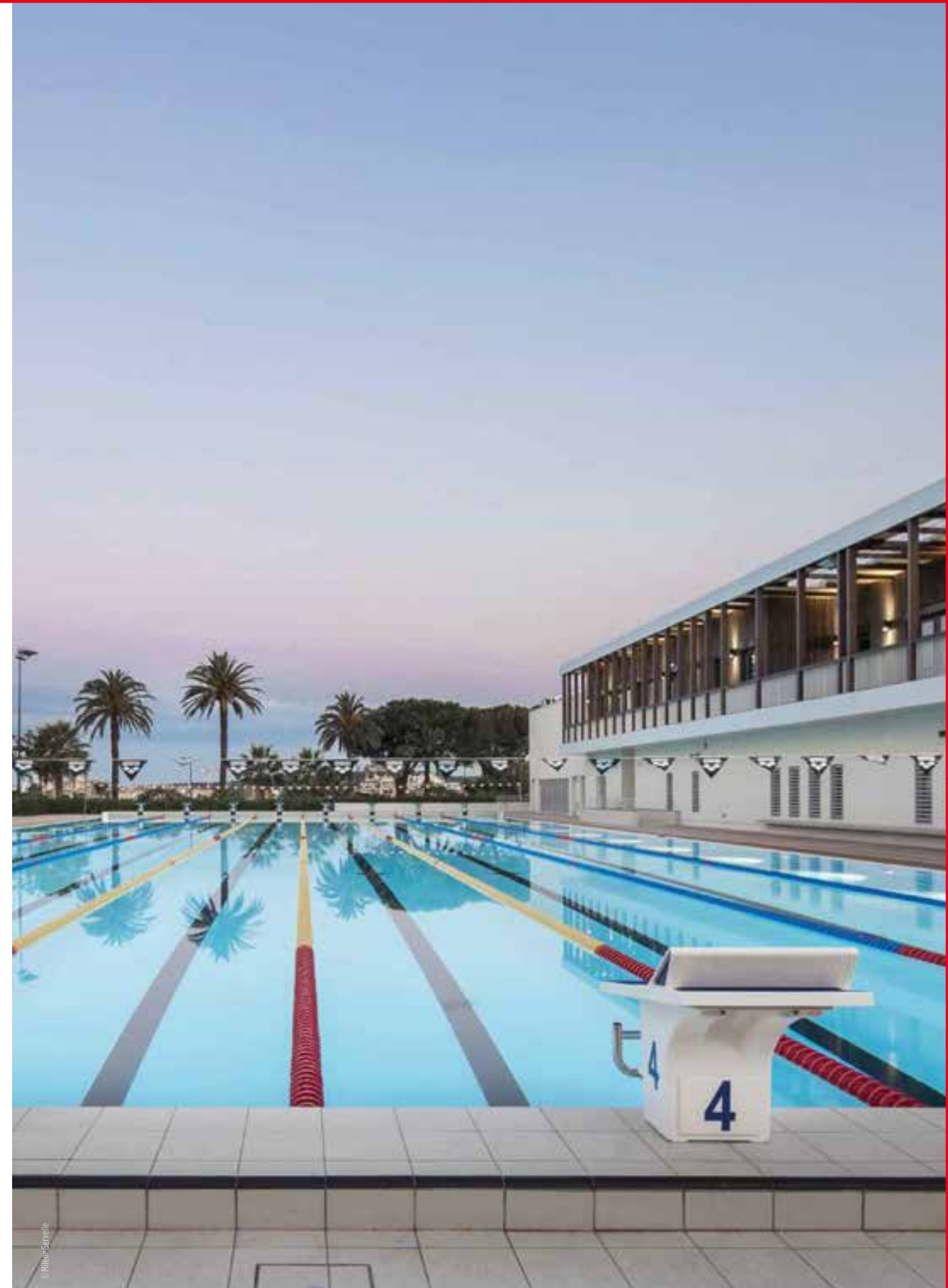
L'ouvrage d'aide à la conception, par sa diffusion gratuite au plus grand nombre, vient résumer et délimiter ces conseils, tout en présentant les préconisations et règles fédérales pour la programmation et la conception d'équipements destinées à un public compétiteur mais également à des usages d'éveil, d'apprentissage, de remise en forme...

Plus que n'importe quel autre équipement, la piscine est effectivement devenue une installation des plus complexes à aménager, du fait de l'ensemble des publics qu'elle touche et des règles qu'elle se doit de respecter.

Clarifier les enjeux-clés d'un projet piscine

Besoins en hausse, parc saturé, absence de solutions standardisées, c'est en prenant en considération l'ensemble de ces éléments que les services fédéraux cherchent à délimiter une ligne fédérale, qui prend la forme sur le sujet des équipements, d'un plan-piscine qui se déclinerait au plus près des territoires en fonction de leurs spécificités propres. Cette nouvelle édition continuera, je l'espère, de clarifier les enjeux-clés d'un projet piscine, et de poursuivre la relation de confiance qu'entretient la FFN avec les acteurs publics locaux, et les professionnels du secteur.

Construction & extension du Stade Nautique - Antibes Juan-les-Pins (06)
Architecte mandataire : Soho Atlas in Fine



MONTAGE D'UN PROJET & ACCOMPAGNEMENT FÉDÉRAL

L'aboutissement d'un projet piscine est souvent pour le maître d'ouvrage le fruit d'une longue procédure qui mobilise nombre de moyens financiers, techniques et humains jusqu'à l'inauguration et l'ouverture au public de l'installation. L'objectif de cette première partie est de retracer l'ensemble du cheminement qui amène à la livraison d'une piscine, en pointant les enjeux qui jalonnent ce parcours et en mettant en évidence la place que peut jouer la Fédération Française de Natation et ses organes déconcentrés auprès des acteurs publics locaux aux différentes étapes d'un projet.

1.1 - UN ÉQUIPEMENT TERRITORIALEMENT STRUCTURANT	P. 7
1.2 - UN ÉQUIPEMENT AU MONTAGE JURIDIQUE & FINANCIER COMPLEXE	P.33
1.3 - UN ÉQUIPEMENT PUBLIC SOUMIS À DE FORTES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES	P.63
1.4 - UN ÉQUIPEMENT SPORTIF DESTINÉ À PROMOUVOIR UNE PRATIQUE ASSOCIATIVE & COMPÉTITIVE DE LA NATATION	P.89

1.1

UN ÉQUIPEMENT TERRITORIALEMENT STRUCTURANT

La décision d'engager un projet de construction ou de rénovation de piscine naît dans la plupart des cas d'un besoin local en la matière, exprimant à la fois une carence territoriale et une demande de la population. Dans les deux cas, le besoin se fait pressant, et les perspectives actuelles du parc aquatique français ne semblent pas aller vers un infléchissement d'une dynamique où la problématique du renouvellement d'un grand nombre de piscines vétustes demeure sans cesse plus prégnante.

L'OFFRE DE BASSINS, UN PANORAMA CONTRASTÉ

Face à une demande en équipements aquatiques qui ne cesse de progresser et de se diversifier, il convient d'analyser l'offre du parc aquatique français, qui aussi bien quantitativement que qualitativement, ne semble pas encore en mesure de satisfaire toutes les attentes.

QUEL PARC AQUATIQUE AUJOURD'HUI?

Comme le rappellent notamment les nombreuses études du ministère chargé des Sports réalisées depuis quelques années sur le sujet¹, les piscines occupent une place à part au sein de la grande famille des équipements sportifs. Les bassins aquatiques représentent ainsi à eux seuls l'une des 6 grandes catégories d'équipements sportifs répertoriées dans l'*Atlas des équipements sportifs* du Ministère. Ils peuvent de ce fait être analysés en soi, de manière complètement dérogée des problématiques que connaissent les autres types d'équipement, tant certains enjeux paraissent propres aux piscines. Sans cesse abordée par des questions d'actualité ou des analyses de plus long terme, la thématique des piscines en France n'en demeure pas moins aujourd'hui un sujet complexe qui soulève nombre d'interrogations.

PERSPECTIVE HISTORIQUE DU PARC DE PISCINES EN FRANCE

Longtemps en retard par rapport aux autres nations occidentales sur le plan des équipements sportifs, et plus particulièrement des piscines, une prise de conscience de l'importance d'enjeux tels que l'épanouissement par le sport et la nécessité de savoir nager, incite le ministère chargé des Sports à mener une politique d'équipements ambitieuse au tournant des années 1960 en incluant le programme "1 000 piscines" au V^{ème} Plan d'économie générale. Des centaines de piscines "Caneton", "Iris", "Plein Ciel", ou encore "Tournesol", modèles standards et industrialisés de piscines sportives permettant la construction en série de bassins de 25 m avec le plus souvent 4 ou 5 lignes d'eau, vont dès lors voir le jour sur tout le territoire, et ce, jusqu'à la fin des années 1970. À l'aube des années 1980, les logiques de décentralisation et les aspirations sociales à des pratiques non sportives viennent changer la donne dans la commande de piscines. Les collectivités locales, qui récupèrent la charge des projets-piscines, se laissent de plus en plus tenter par des modèles de piscines sport-loisir, susceptibles de séduire davantage de publics.

Au cours des années 2000, le modèle des piscines publiques évolue encore laissant de côté le modèle des piscines tout loisir pour faire place à des complexes aquatiques regroupant des espaces sportifs, ludiques mais aussi de bien-être. Ce modèle permet la prise en compte de l'ensemble des aspirations et pratiques des usagers des piscines. La question de la vétusté, de la fin de vie et du renouvellement des installations issues du plan "1 000 piscines" est aujourd'hui un enjeu majeur du parc aquatique actuel.

LA PISCINE COMME ENJEU TERRITORIAL LOCAL

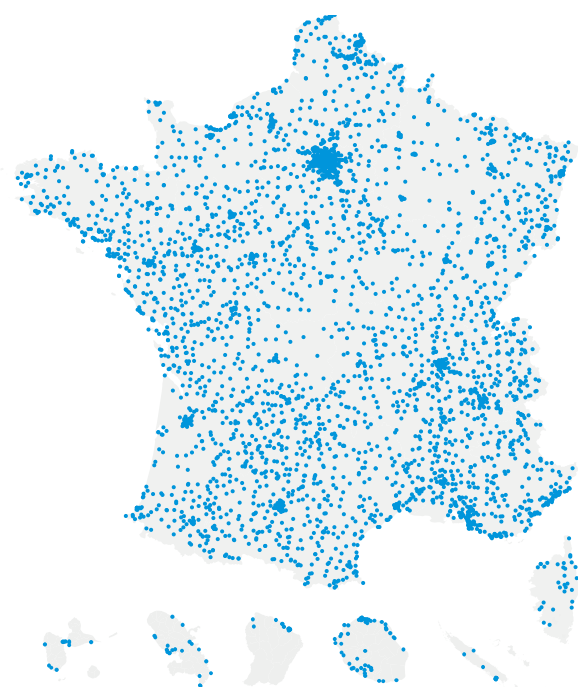
Le fait que 85% des bassins appartiennent aujourd'hui à une collectivité locale témoigne de l'intérêt territorial que présente une piscine au sein d'un bassin de vie, ainsi que de la rentabilité sociale qu'elle confère. Propriétaires de la quasi-totalité des piscines publiques, les collectivités ont bien compris la nécessité qu'il y avait à répondre à cette demande, la piscine étant l'un des équipements publics les plus plébiscités quand il est absent. Les piscines possèdent un pouvoir d'attraction considérable auprès des populations locales mais aussi extérieures de par leur rayonnement qui dépasse très largement les limites administratives des municipalités voire des intercommunalités. Ce rôle structurant pour les territoires dans lesquels ces installations sont implantées est souvent mis en avant par les maîtres d'ouvrage qui investissent en nombre dans la construction ou la réhabilitation complète de nouvelles infrastructures ambitieuses, conçues sur-mesure et tournées vers une pratique tous publics à la fois pour satisfaire les besoins du territoire concerné mais aussi pour en assurer la promotion dans une perspective de développement touristique, économique et démographique.

1. État des lieux des bassins de natation en France : une approche par les territoires et par les usagers, 2009.
Atlas des équipements sportifs, 2011.
Atlas national des fédérations sportives, 2019.

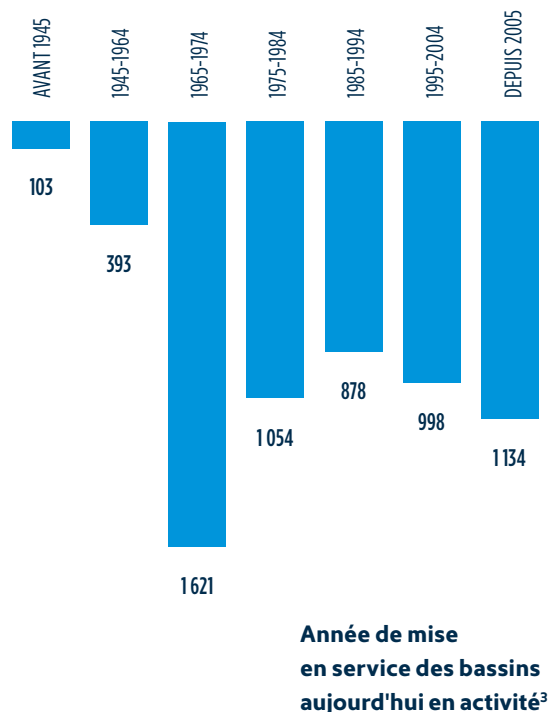
QUELQUES CHIFFRES CLÉS SUR LE PARC AQUATIQUE ACTUEL

Le parc aquatique français se compose aujourd'hui de 6 300 bassins aquatiques implantés dans 3 800 piscines, d'après le dernier relevé du Recensement des Équipements Sportifs (RES mai 2019). On dénombre ainsi 1,7 bassin par piscine. 2 100 piscines ont au moins une partie de leurs bassins couverts, soit plus de la moitié du parc aquatique (55%).

Si ces chiffres peuvent paraître de prime abord importants, ils masquent de nombreuses lacunes tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Les nouveaux projets de construction ou de réhabilitation sont certes conséquents, mais le rythme des opérations engagées n'en reste pas moins insuffisamment soutenu pour pallier les carences d'un parc vieillissant, en décalage avec les besoins actuels, le contexte économique et les difficultés budgétaires que rencontrent les collectivités ne favorisant pas les choses dans ce domaine.



Implantation des piscines²



UN PARC AQUATIQUE ENCORE INSUFFISANT

UN PARC DE PLUS EN PLUS VIEILLISSANT

La moitié des bassins recensés par le ministère chargé des Sports a 35 ans ou plus. Beaucoup de bassins hérités du plan "1 000 piscines" sont aujourd'hui amenés à fermer leurs portes. Même après une réhabilitation, ces équipements d'un autre âge, construits dans les années 1960-1970 arrivent aujourd'hui en fin de vie, la durée de vie moyenne d'une piscine étant estimée à 35 ans. Par ailleurs, au moment de leur conception, les questions liées à la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie étaient secondaires, la priorité étant donnée au développement du nombre de bassins dans le but de favoriser l'apprentissage et de permettre l'accès de la pratique à la majorité de la population. Programmées sur la base de modèles standardisés et reproductibles, ces piscines dotées d'un bassin unique de 25 m, en plus de souffrir de leur vétusté, répondent de moins en moins aux aspirations des pratiquants d'aujourd'hui, qui peinent à trouver leur place dans ces équipements trop petits et aux usages limités. À ce constat d'obsolescence, se pose également la question du manque d'équipements et de leur inégale répartition.

2. Sources : RES 2017.
3. Ibid.

UNE OFFRE INSUFFISANTE EN TERMES DE BASSINS SPORTIFS ET ÉDUCATIFS

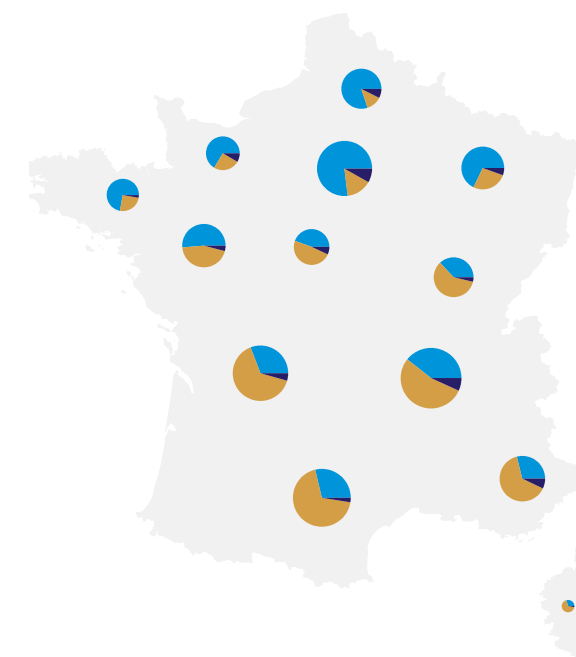
Support essentiel d'une pratique sportive des activités de la natation, le bassin sportif se caractérise aujourd'hui par des dimensions strictes (espace rectangulaire avec une longueur de 25 m, 33 m ou 50 m, ou espace avec tremplins, plateformes et profondeur adaptées)⁴. Non seulement les surfaces sportives actuelles sont loin d'être suffisantes pour combler les attentes de tous les sportifs, qu'ils soient ou non licenciés à la FFN, mais cette remarque peut être étendue aux bassins d'apprentissage. L'offre est insuffisante en ce qui concerne les équipements à vocation éducative ; et s'il est possible d'apprendre à nager et de se perfectionner dans certains bassins dits "loisirs", la tâche s'avère complexe dès lors que le bassin n'est plus rectangulaire ou se voit complété d'aménagements purement ludiques (toboggans, fontaines à eau, vagues...).

Avec environ 800 000 m² de bassins couverts, le parc ne couvre au mieux que 75% des besoins identifiés pour une pratique dite annuelle de la natation⁵. Ce même parc est composé pour 50% de bassins extérieurs, ouverts pour l'essentiel uniquement durant la saison estivale, ce qui réduit considérablement le champ des possibles. L'annualisation des bassins découverts, bien qu'en plein essor, reste encore trop peu développée pour combler le déficit constaté en la matière.

DES TEMPS DE TRAJET INÉGAUX SELON LES TERRITOIRES

Une étude du Ministère centrée sur l'offre en équipements confrontée aux besoins des usagers⁶ rapporte que les temps de parcours pour se rendre à la commune la plus proche équipée d'une piscine sont extrêmement variables d'un territoire à un autre. Et si plus de la moitié des Français (53%) habite à moins de 5 minutes d'une commune équipée d'une piscine couverte, un tiers de la population (33%) réside encore dans une commune située à plus de 15 minutes de ce type d'installation.

Au-delà de cette approche globale de l'accessibilité aux piscines couvertes, les pratiques scolaires sont parmi les plus scrutées, du fait de l'obligation législative d'apprendre à nager au cours de sa scolarité, durant l'enseignement primaire principalement. Or, d'après cette même étude, en France métropolitaine, un quart des classes élémentaires ne peut disposer d'un nombre de séances de natation suffisant pour un enseignement complet de la natation et 10% des classes, au minimum, en étaient totalement exclues, du fait d'un temps de parcours trop important⁷.



Nature des piscines⁸



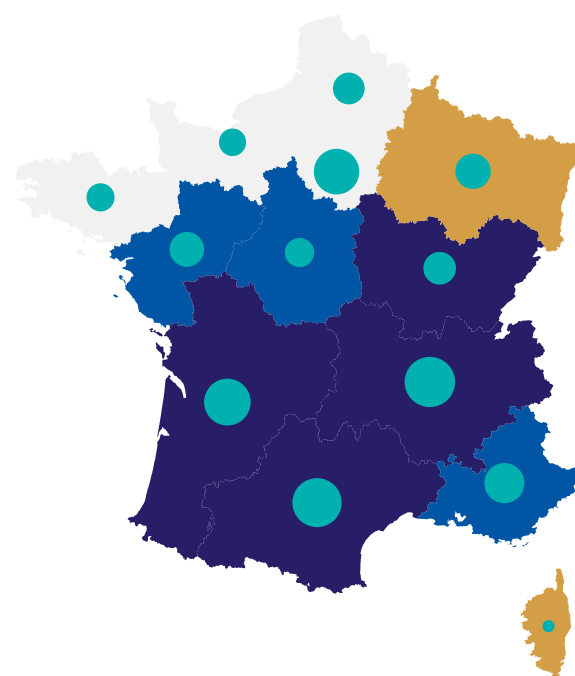
4. Cf. "Les règles fédérales & préconisations" p.96.
5. Cf. "La politique d'aménagement de la FFN" p.28.
6. État des lieux des bassins de natation en France : une approche par les territoires et par les usagers, ministère des Sports, 2009.
7. Ibid.
8. Sources : RES 2017.

UN TERRITOIRE INÉGALEMENT RÉPARTI

D'un point de vue territorial général, une fracture Nord-Sud apparaît manifeste au niveau des taux d'équipement par région administrative : alors que les Hauts-de-France, l'Île-de-France ou la Bretagne font parties des territoires les moins fournis en surface aquatique par rapport à leur démographie, les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine font, quant à elles, partie des territoires moteurs. Ces conclusions sont tout de même à relativiser, du fait notamment de la nature des installations étudiées : il y a beaucoup plus de piscines découvertes au sud de la France et lorsqu'il est question d'une utilisation annuelle des bassins, les chiffres s'équilibrent davantage, voire s'inversent. Pour autant, et quel que soit le prisme d'analyse, les inégalités territoriales demeurent et viennent prouver que la question d'une construction-rénovation de piscine reste une problématique locale qui n'entre encore que trop peu dans le cadre d'une réflexion plus globale sur la couverture territoriale nationale du parc aquatique français.

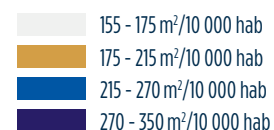
Une analyse au niveau des types de territoire vient enfin souligner d'importantes disparités entre les territoires centres et leur périphérie. Particulièrement touchés, les territoires périurbains subissent ainsi un déficit de l'offre qui va d'année en année en s'accroissant du fait de l'essor démographique de ces communes. Le désajustement dans le périurbain s'est accentué en raison notamment d'une croissance démographique qui est 2,5 fois plus rapide que celle de l'offre de bassins de ces territoires. Bénéficiaire direct des carences en équipement des territoires périurbains, le milieu rural semble au contraire d'une manière générale mieux doté. Pour autant, ces piscines rurales sont le plus souvent des infrastructures découvertes, uniquement utilisables pendant la période estivale, et cette meilleure offre en équipements reste toute relative.

L'ampleur démographique d'un territoire semble également impacter la densité en surfaces sportives. En effet, plus l'EPCI est peuplé, plus les bassins aquatiques y sont présents. C'est par ailleurs dans les EPCI de 2 000 à 20 000 habitants qu'il y a le meilleur ratio de bassins par habitants.



Nombre de piscines⁹

TAUX D'ÉQUIPEMENTS



TOTAL GÉNÉRAL



LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION & SON OFFRE

Forte de son réseau de plus de 1 300 clubs, la Fédération Française de Natation tente, à travers l'ensemble des disciplines sportives dont elle a reçu la délégation de service public et des activités qu'elle développe, de proposer une offre de pratique la plus diversifiée possible. Cette large offre bénéficie aux 377 000 licenciés qui rejoignent la Fédération Française de Natation chaque année.

UNE FÉDÉRATION ATTRACTIVE AU SERVICE DE SES LICENCIÉS

UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Créée en 1920 sous le nom de Fédération Française de Natation et de Sauvetage (FFNS), la Fédération Française de Natation prend son nom définitif en 1937. La FFN a reçu une délégation par le ministère chargé des Sports et participe à ce titre à des missions de service public qui peuvent se décliner autour de nombreux axes : sport-compétition, sport-santé, sport pour tous, savoir-nager...

À travers cette délégation de service public, *« la Fédération a pour objet l'étude et la mise en œuvre nécessaires à l'organisation générale et au développement de l'éducation sportive et du sport pour les disciplines de la Natation Course, la Natation Artistique, le Plongeon, le Water-Polo, la Natation en Eau Libre, des Maîtres, de la Natation Estivale, de la Natation Santé, ainsi que les pratiques liées aux activités récréatives, d'éveil, de découvertes et de loisirs aquatiques dans l'ensemble de la France métropolitaine et d'outre-mer »*¹.

Pour cela, les moyens d'action de la Fédération sont nombreux et passent par la création et la mise en place de concepts pédagogiques, d'actions de formation, de structures fédérales, de compétitions et sélections, et tous moyens propres à la promotion, au développement et à l'essor des activités de la natation.

L'ensemble des activités mises en places par la FFN, compétitives ou non, est néanmoins soumis à la présence d'équipements aquatiques adaptés. Des déséquilibres existent en effet sur le territoire national quant à la présence d'équipement spécifique.

Par exemple, la présence d'une profondeur d'eau suffisante conditionne le développement de la natation artistique, le dimensionnement du bassin permet ou non de mettre en place un champ de jeu réglementaire pour la pratique du water-polo, la mise à disposition de bassins de faible profondeur ou d'équipements pédagogiques conditionne également le développement de l'éveil aquatique ou de la natation-santé, tout comme la présence ou non de plateformes ou de tremplins est fondamentale dans le cadre du développement du plongeon.

LA STRUCTURATION DE LA FFN

La FFN est dirigée par une équipe nationale composée d'élus, bénévoles issus des associations, constitués en comité directeur, de la Direction Technique Nationale, garante de la cohérence entre les projets sportifs de la Fédération et les orientations du ministère chargé des Sports et du personnel de la Fédération, salariés aux compétences diversifiées et complémentaires.

La mise en œuvre de la politique fédérale est possible grâce à la structuration de la FFN, basée sur une représentation à tous les échelons territoriaux avec ses 19 Ligues Régionales, ses 96 Comités Départementaux et ses 1 300 clubs.

Le réseau fédéral, et l'ensemble de ses savoir-faire, permet de fait de définir, mettre en œuvre et coordonner les orientations et actions qui construisent la natation d'aujourd'hui et de demain. Tout est mis en œuvre pour améliorer et renforcer l'accompagnement des clubs affiliés, de leurs dirigeants, leurs éducateurs, leurs licenciés.

9. Source : RES 2017

1. Statuts de la Fédération Française de Natation, Article 1 : Buts.

UNE NATATION PERFORMANTE SUR LE PLAN SPORTIF

La Fédération Française de Natation a en délégation de service public l'organisation et le développement de cinq disciplines : la natation course, la natation artistique, le water-polo, l'eau libre et le plongeon. Au travers de cette délégation, la FFN organise les championnats permettant de délivrer les titres de Champion de France dans chacune de ces disciplines sportives, pour différentes catégories d'âge et niveaux de pratique. Elle a également la responsabilité de constituer les sélections chargées de représenter la France dans les compétitions internationales.

Relayée au local par ses Ligues Régionales et Comités Départementaux, l'offre en compétition se veut la plus large possible, afin de permettre à l'ensemble des licenciés de s'épanouir dans ce type d'événement, quel que soit son âge, son niveau de pratique et sa discipline.

LA NATATION COURSE, UN SPORT DE GLISSE ET DE VITESSE

Discipline la plus connue des bassins, la natation course consiste à parcourir dans un bassin sportif rectangulaire, le plus rapidement possible et dans des nages codifiées, une distance donnée, sans l'aide d'aucun accessoire. Les compétitions de natation course sont accessibles à partir d'environ 8 ans. Des programmes de compétitions spécifiques sont proposés selon la catégorie d'âge et le niveau de performance du nageur, afin de préserver une équité et un intérêt sportif des rencontres. Les compétitions se déclinent de l'échelon départemental à l'échelon national.

LA NATATION ARTISTIQUE, UN SPORT SPECTACLE

Discipline exigeante et complexe, la natation artistique demande une très grande force cardio-respiratoire, ainsi qu'une grande énergie musculaire. Les pratiquants doivent faire preuve de concentration pour suivre le rythme musical, se déplacer et se repérer en trois dimensions dans l'eau. L'apprentissage de la natation artistique est échelonné par le passage des Synchronat découverte, d'argent et d'or, composés chacun de trois épreuves : technique, danse, improvisation et propulsion, dont la difficulté augmente avec le niveau à valider. Ces trois niveaux permettent la participation aux compétitions d'un niveau donné correspondant, le tout en fonction de sa catégorie.

LE WATER-POLO, L'EAU COMME TERRAIN DE JEUX

Le water-polo est un sport collectif opposant deux équipes composées de 7 joueurs. Pour les séniors, la FFN propose trois niveaux de championnat national chez les hommes (Pro A, N1 et N2) et deux chez les femmes (Pro A et N1). L'on peut également rajouter le championnat N3 masculin qui s'organise au sein des régions. D'autre part, le programme sportif permet de proposer des matchs aux plus jeunes avec des épreuves de niveau territorial directement gérées par les Comités Départementaux ou Les ligues Régionales, mais également des épreuves nationales.

L'EAU LIBRE, UNE DISCIPLINE DE PLEINE NATURE

La natation en eau libre, désigne toutes les activités de natation pratiquées en mer, lac ou rivière, généralement sur des grandes distances. Les championnats de France Indoor 5 km et le Championnat de France Open Élite Eau Libre sont les deux compétitions phares de cette discipline. Les nageurs se confrontent sur les distances de 5 km, 10 km et 25 km, ou en relais de club 4 x 1,25 km. La FFN organise également une Coupe de France d'eau libre durant la période estivale, avec de nombreuses étapes, permettant à tous de se confronter de pratiquer avec une adaptation des distances selon l'âge (dès l'âge de 10 ans environ) ou l'envie des participants.

LE PLONGEON, UN SPORT ACROBATIQUE

Le plongeon est une discipline demandant, en compétition, de s'élaner de différentes hauteurs, d'une plateforme ou d'un tremplin et d'effectuer devant un jury des figures acrobatiques codifiées avant de pénétrer dans l'eau. Cette discipline est accessible en compétition à partir de la catégorie de 9 ans. Des championnats régionaux permettent aux plus performants de se qualifier aux championnats de France d'Hiver et d'Été dans le cas où le sportif a réalisé le nombre de points requis. Le programme sportif est adapté selon l'âge des participants, en termes de nombre de plongeurs à effectuer et d'hauteur accessible.

UN PROGRAMME D'APPRENTISSAGE RECONNU

La FFN est également reconnue pour ces dispositifs et actions menés auprès du jeune public dans l'apprentissage de la natation. L'enfant peut pratiquer une activité aquatique dès son plus jeune âge, et ainsi développer des compétences motrices nécessaires à l'adaptation au milieu aquatique. Gage de qualité, l'ensemble de ces dispositifs reposent sur une ensemble de formations spécifiques pour les animateurs et encadrants.

L'ÉVEIL AQUATIQUE



Cette activité proposée par les clubs affiliés s'adresse aux enfants âgés de 4 mois à 6 ans et à leurs parents. Pour proposer cette pratique centrée sur le très jeune enfant dans les meilleures conditions, la Fédération s'appuie sur ses larges connaissances et retours d'expérience du milieu aquatique. C'est pourquoi cette activité est encadrée par des animateurs qualifiés avec pour objectif la recherche de l'autonomie aquatique en préservant le développement harmonieux de l'enfant.

L'ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE



L'École de Natation Française (ENF), à travers plusieurs étapes de formation, permet l'acquisition des fondamentaux des activités de la natation : apprendre à vaincre sa peur d'un milieu hostile, à connaître son corps, à flotter, à glisser, à respirer, à s'immerger, à appréhender la profondeur, à trouver des appuis, le tout dans l'eau.

Dans le cadre d'une démarche partagée, la FFN et le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques, regroupant 16 Fédérations sportives et 2 groupements professionnels, se sont engagés à organiser et mettre en œuvre au sein de leurs associations le concept de l'ENF. Ce dernier s'articule autour de 3 étapes chronologiques et incontournables de formation :

- sauv'hage : garantir l'acquisition de fondamentaux pour la sécurité du pratiquant en milieu aquatique ;
- pass'sports de l'eau : découvrir les pratiques sportives et capitaliser sur les habilités motrices ;
- pass'compétition : aller vers une forme compétitive de pratique, donner accès aux premières compétitions.

Gage de qualité de l'ENF, les associations agréées pour proposer cette activité reposent forcément sur des animateurs ayant suivi une ou plusieurs formations spécifiques.

LE PLAN "J'APPRENDS À NAGER"



Initié en 2015, par le ministère chargé des Sports, le dispositif "J'apprends à nager" favorise l'apprentissage de la natation au plus grand nombre, notamment concernant les populations les plus fragiles et résidant sur des territoires carencés.

Les objectifs du plan "J'apprends à nager" consistent à réduire le déficit des compétences du savoir-nager constaté sur le territoire et à lutter activement contre le phénomène de noyade. Ce dispositif vient cibler les enfants âgés de 6 à 12 ans, ne sachant pas nager. La priorité est par ailleurs donnée aux populations résidant au sein des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).

Fort de son savoir-faire en matière d'apprentissage de la natation, la FFN s'est emparée de ce dispositif. Un quart des clubs affiliés ont ainsi proposées des stages "J'apprends à nager" durant la saison 2019-2020, et cette proportion ne fait qu'augmenter. La structure organisatrice propose ainsi gratuitement aux jeunes pratiquants, un programme d'apprentissage d'au moins 10 heures de pratique, en groupe restreint, afin d'acquérir les compétences nécessaires pour évoluer dans l'eau en toute sécurité en validant le test "Sauv'hage" de l'ENF.

LE PLAN D'AISSANCE AQUATIQUE

Initié en 2019, par le ministère chargé des Sports, le Plan d'Aissance Aquatique propose une approche rénovée du milieu aquatique pour faciliter la familiarisation avec l'eau dès le plus jeune âge, prévenant ainsi mieux les risques de noyade.

Cet apprentissage de l'autonomie et de l'aisance dans l'eau - on ne parle pas ici de natation - est destiné aux 4-6 ans en temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire. Concertée avec l'ensemble des acteurs présents autour des bassins, dont la FFN, cette démarche se décline notamment avec l'organisation de "classes bleues" (temps scolaire) et/ou de "stages bleus" (temps péri et/ou extra-scolaire). Ces classes et stages bleus s'organisent sous forme d'apprentissage massé pour les enfants âgés de 4 à 6 ans, avec 2 séances d'une heure par jour pendant une semaine ou avec 1 séance par jour pendant deux semaines.

Le Plan d'Aissance Aquatique s'accompagne également d'une pédagogie spécifique et commune à tous les acteurs de ce secteur, ainsi que de la mise en place d'un financement spécifique des équipements aquatiques.

UNE OFFRE DE FORMATION ÉPROUVÉE

La formation est, par ailleurs, l'un des outils structurants de la Fédération, en cherchant à développer les compétences de tous les acteurs de la natation (licenciés, dirigeants, entraîneurs, salariés, sportifs de haut niveau). Pour ce faire, la FFN s'est dotée d'un Institut National de Formation aux Activités de la Natation, décliné localement en 22 Écoles Régionales. Ces organismes permettent de mailler l'ensemble du territoire afin de répondre aux besoins de la Fédération et des clubs en matière de formation dans toutes les disciplines et secteurs d'activités de la FFN. Ces organismes de formation, composantes importantes du plan de développement fédéral, posent comme principe de base que la compétence de l'encadrement est le meilleur investissement pour le présent comme pour l'avenir.

UN PANEL DE PRATIQUES DE PLUS EN PLUS LARGE

LA NATATION SANTÉ



Les activités natatoires sont connues comme étant adaptées à la préservation et l'optimisation de son capital santé, quel que soit son niveau et son intensité de pratique.

C'est tout naturellement, que dans le cadre de sa mission de service public, la Fédération Française de Natation s'est investie dans le sport-santé. La Natation Santé est un champ d'activités aquatiques dédié à la prévention de la santé des pratiquants. Elle s'articule sur trois niveaux :

- l'accueil des personnes recherchant un maintien de leur capital-santé par la pratique d'une activité sportive : la prévention primaire ;
- l'accueil des personnes à risques d'apparition de maladies : la prévention secondaire ;
- l'accompagnement et le soutien des pratiquants, à la suite de leur programme "d'éducation thérapeutique" : la prévention tertiaire.

Pour répondre efficacement à ces 3 niveaux de prévention, la FFN propose les dispositifs de Nagez Forme Bien-être et Nagez Forme Santé au sein de ses associations. Des formations Nagez-Forme-Santé sont d'ailleurs mises en place afin de former les éducateurs des clubs à encadrer et animer ce type de séance et à prendre en compte les spécificités des publics concernés.

LA NATATION ESTIVALE

Alors qu'un peu moins de la moitié du parc de bassins aquatiques français est découvert, la FFN s'efforce de s'adapter à cette réalité. Sur les mois de juin, juillet et août, les clubs de la Fédération propose des activités d'apprentissage, des animations territoriales et des compétitions.

La natation estivale est en outre une discipline multi facettes qui reprend l'origine estivale de la pratique des activités de la natation au début du XX^{ème} siècle. Les clubs ayant une pratique exclusivement estivale constituent un grand potentiel d'animation dans les piscines de plein air.

NAGEZ GRANDEUR NATURE



Depuis 1998, la FFN développe le secteur de la natation en milieu naturel durant la période estivale. Au travers d'une opération originale, "Nagez Grandeur Nature", la FFN entend répondre à la forte demande sociale en matière de pratiques sportives aquatiques, d'éducation au milieu naturel, de prévention des noyades. L'activité NGN se déroule durant la période estivale (juin à août) sur plusieurs sites en France et accueille environ 15 000 pratiquants chaque saison. NGN s'inscrit dans la politique d'aménagement du territoire et s'articule autour de quatre pôles : sportif, loisirs, touristique et éducatif.

L'EDF AQUA CHALLENGE

Initié depuis 2018, l'EDF Aqua Challenge est une tournée originale et innovante de natation en eau libre ouverte au grand public dans toute la France durant la période estivale. Constatant une demande de plus en plus forte pour des défis sportifs en milieu naturel, la FFN avec son partenaire historique EDF, ont créé la plus grande tournée nationale autour de l'eau libre. Qu'elles aient lieu en mer, en lac ou en rivière, elles attirent le long des rives et des berges une foule de plus en plus nombreuse et enthousiaste.

LE WATER-POLO SUMMER TOUR

Le Water-polo Summer Tour est une opération estivale de promotion du water-polo sur les plages et les plans d'eau mise en place depuis 2019 par la Fédération Française de Natation. À travers différentes étapes, le but est de faire découvrir la pratique du water-polo, une des 5 disciplines de la Fédération Française de Natation, au plus grand nombre, sans âge limite, ni niveau prérequis.



“ Coincée entre un parking, une école et des immeubles d'habitation, mais quadragénaire décrépie, la piscine Alfred-Sevestre d'Issy-les-Moulineaux avait besoin d'une sérieuse rénovation. Après quatre ans de travaux, elle vient de rouvrir ses portes et impose sa modernité. [...] la piscine Sevestre est la première en France, la septième au monde, à doter les six lignes de son bassin de 25 mètres du virtual trainer.

L'Équipe - 19 décembre 2017

RÉNOVATION DE LA PISCINE ALFRED SEVESTRE ISSY-LES-MOULINEAUX (92)

Maître d'ouvrage : Ville d'Issy-les-Moulineaux

Coût des travaux : 9 300 000 € HT

Surface du bâtiment : 2 344 m²

Date de livraison : décembre 2018

Descriptif de l'opération :

rénovation de la piscine existante

Description des bassins :

- Bassin sportif 25 x 15 m
- Bassin d'apprentissage 125 m² avec fond mobile
- Espace remise en forme

Architecte mandataire : BVL Architecture



COMMENT MIEUX ACCUEILLIR & ACCOMPAGNER LES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP PHYSIQUE ET/OU SENSORIEL EN PISCINE

Article écrit sous le contrôle de Sylvain Paillette, membre du Comité Directeur de la FFH, vice-président du CIAA.

Soucieuse d'aider tous les acteurs de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, au sein des piscines et ce dans les meilleures conditions, la Fédération Française Handisport (FFH) propose un panel de recommandations - au travers à la fois d'écrits, de supports et de formations - faciles à être intégrées et respectées par la maîtrise d'ouvrage, si elle en prend connaissance dès la genèse d'un projet et en amont de toute nouvelle réalisation ou adaptation/aménagement de structures existantes.

QUE DIT LA LOI HANDICAP DU 11 FÉVRIER 2005?

La loi "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" du 11 février 2005 (loi n°2005-102, JO n°36 du 12 février 2005 page 2353), dite "Loi handicap" définit le handicap dans toute sa diversité. L'article 2 dispose ainsi que "constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant".

Les différents décrets et textes de cette loi ont ainsi imposé des prescriptions techniques contraignantes pour le bâti et les Établissements Recevant du Public. C'est de cette loi que découle l'obligation d'accessibilité pour tous les ERP et nouvelles constructions (mise en place d'ascenseur, pente normée, signalétique adaptée...). La nouveauté de cette loi est de prendre en compte tous les types de handicap (et pas seulement les personnes en fauteuil).

Pensée initialement pour les publics en situation de handicap, cette loi et son application directe aux ERP permet une accessibilité plus attentive et plus large aux piscines, génératrice dès lors d'un confort d'usage accru pour l'ensemble des publics qui les fréquentent (personnes à pathologies, à difficulté de déplacement, à mobilités restreintes ou réduites, âgées ou encore des parents avec enfants en poussettes...).

ACCESSIBILITÉ DES USAGERS ET PRATIQUANTS DU LIEU D'ARRIVÉE JUSQU'AU BASSIN

LE LIEU D'ARRIVÉE DEVANT L'ENCEINTE SPORTIVE

La réflexion est à mener sur et avant même, le lieu d'arrivée physique et à définir celui-ci ; le parking, le hall d'entrée, la caisse... Il sera impacté par le mode de déplacement privilégié pour venir sur l'infrastructure sportive ; transport en commun (arrêt de tram, bus, station de métro...), transport collectif (minibus, bus ou cars privés ou communal), véhicule individuel (voiture, voiturette, tricycle ou vélo, adaptée, électrique, - à (re)charger) ou encore piétonnisé... L'accessibilité au sens très large commence donc bien avant l'entrée dans l'enceinte sportive à proprement parler, avec des déposes-minutes fonctionnels, un parking offrant du stationnement, permettant si besoin des transferts latéraux et arrière en fauteuil, des accès en pente douce, des circulations facilitées, une signalétique adaptée. Le rôle de l'accompagnateur débutera aussi à ce moment-là et de fait, l'accueil aussi, tant pour les publics individuels que collectifs.

L'ENTRÉE

Des mains courantes, aux revêtements des sols avec de nouveaux composants ou équipements tactiles, en passant par des passages de portes élargies et automatisées, une signalétique dédiée - ou écrans -, tout doit permettre, dès l'entrée, d'orienter et de faire circuler en sécurité l'ensemble des usagers.



L'ACCUEIL

Dans le cas où le hall d'accueil n'est pas de plain-pied ou au niveau des bassins, des ascenseurs permettront d'assurer le franchissement des différences d'étages.

LES VESTIAIRES

Les vestiaires collectifs ou cabines individuelles doivent permettre au pratiquant en situation de handicap et son aidant ou son accompagnateur de procéder aux transferts du fauteuil de vie au fauteuil sanitaire et le change, l'habillage, le séchage et les gestes hygiéniques dans un espace suffisant, fonctionnel et réfléchi (largeur et ouverture des portes, largeur d'assises ou banquettes, table de change, porte-manteaux...) et muni de système de verrouillage facilité. Des casiers adaptés en taille pour l'appareillage ou les cannes sont les compléments indispensables de cet espace vestiaire.

LES DOUCHES ET TOILETTES

Dernière étape avant l'accès au bassin, la zone sanitaire doit faire l'objet d'une attention particulière de la part des concepteurs d'équipement. Elle est un lieu clef avant le début de l'activité natatoire à proprement parler. Espace très humide et par définition glissant, la plus grande attention doit être accordée aux revêtements, supports inoxydables, main courantes, sièges rabattables, pommeaux de douche, systèmes d'alarme, lavabos, robinetteries, poubelles de gestion des déchets... Leur positionnement et adaptabilité aux usagers à mobilité restreinte est primordiale pour garantir un accès, différencié ou non, mais respectant scrupuleusement les parcours hygiéniques de tout pratiquant.

ORGANISATION AU SEIN DE LA HALLE BASSINS

ORGANISATION AU BORD DES BASSINS

Les consignes générales d'entrée et de sortie de l'eau doivent permettre aux pratiquants, aux accompagnateurs mais aussi et surtout aux professionnels des structures (personnels des vestiaires en amont du pédiluve et MNS sur les plages) d'assurer conjointement des déplacements, des entrées et sorties d'eau avant tout sécuritaires!



Des rampes douces d'accès, des équipements comme des échelles, des supports modulables au niveau des mains ou amovibles, des tapis antidérapants, ou encore des fauteuils et des systèmes de mise à l'eau, sont autant de moyens qui utilisés de façon efficace, rassurante pour tous et en concertation avec l'utilisateur, permettront de minimiser ou d'éviter les situations à risques ou de chutes, pour ces étapes de transferts, malgré tout délicates.



RÉFLEXION SUR LES ÉTAPES DE MISE À L'EAU ET DE SORTIE

Les responsabilités des uns et des autres étant engagées sur ces étapes, il est donc capital que la conception et la réalisation de l'équipement soient bien pensées, en concertation avec les utilisateurs en situation de handicap physique et sensoriel, avec les encadrants et accompagnateurs, mais aussi et surtout les professionnels de l'infrastructure sportive concernée. La verbalisation des besoins et des actions des uns et des autres permettra ainsi d'optimiser les travaux et les adaptations à venir, par la rédaction de cahiers des charges et de protocoles précis, couvrant l'ensemble des actions menées pour un accueil performant et des prises en charges optimales, au centre desquelles la confiance entre le nageur, les accompagnateurs et les maîtres-nageurs est essentielle.

POUR ALLER PLUS LOIN

La FFH a réalisé plusieurs supports détaillés de bonnes pratiques, comme les cahiers "Les essentiels", complétés par différents niveaux de formations théoriques et de mises en situations pratiques avec publics.

www.natation-handisport.org/documentation



Partenaire de la Fédération Française de Natation et de la Fédération Française Handisport, EDF œuvre au quotidien à promouvoir l'accès au sport pour tous. Le groupe accompagne les deux Fédérations dans leur engagement pour renforcer l'accessibilité des bassins et permettre la pratique de la natation au plus grand nombre et dans les meilleures conditions. EDF organise également régulièrement des opérations de sensibilisation auprès du grand public et compte plusieurs nageurs de haut niveau issus de ces deux Fédérations dans le Team EDF, un collectif d'athlètes incarnant les valeurs de performance, solidarité et respect.



CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE AQUABAR BAR-SUR-AUBE (10)

Maitre d'ouvrage : CC de la région de Bar-sur-Aube
Coût des travaux : 5 600 000 € HT
Surface du bâtiment : 2 300 m²
Date de livraison : 2019
Descriptif de l'opération : construction neuve
à l'emplacement de l'ancienne piscine
Description des bassins :
• Bassin sportif 25 x 10 m
• Bassin d'activités 156 m²
• Espace bien-être
AMO : D2X International
Architecte mandataire : Arcos Architecture





UN ÉQUIPEMENT, SPORTIF DESTINÉ À PROMOUVOIR UNE PRATIQUE ASSOCIATIVE & COMPÉTITIVE DE LA NATATION

Seule fédération habilitée par le ministère chargé des Sports à organiser et promouvoir une pratique compétitive de la natation, il est du devoir de la Fédération Française de Natation de relayer à ces fins les règles et préconisations en équipements auprès des maîtres d'ouvrage en les associant aux appareils normatifs nationaux, encadrés par le Ministère et le Mouvement sportif, et les collectivités. Également responsable des résultats français en matière de haut-niveau, il apparaît comme une nécessité de disposer d'un parc aquatique adapté à cette forme de pratique sur l'ensemble du territoire, et ce pour les quatre disciplines sportives s'effectuant dans le cadre "fermé" de la piscine : la natation course, la natation artistique, le plongeon et le water-polo.

ACCUEILLIR UNE ÉPREUVE DE NATATION EN EAU LIBRE SUR SON TERRITOIRE

En perpétuelle recherche de nouveaux défis sportifs en milieu naturel, les courses de natation en eau libre sont de plus en plus plébiscitées par les sportifs et le grand public. Si l'accueil de ce type d'épreuve peut être un véritable levier de développement pour le territoire, la réussite d'un événement d'eau libre demande le respect de certaines règles dans l'aménagement du plan d'eau et de sa sécurisation.

QUELS LIEUX D'ACCUEIL D'UN TEL ÉVÉNEMENT ?

LES SITES POSSIBLES

Une course en eau libre peut avoir lieu dans des environnements bien différents, chacun ayant ses propres caractéristiques : mer, océan, lac, rivière, canal, bassin d'aviron...

Les événements dans les lacs, rivières, canaux, bassins d'aviron sont souvent les plus simples à organiser car ayant une dépendance limitée aux aléas de la météo. Les conditions sont le plus souvent stables et prévisibles en avance. L'océan ou la mer sont, quant à eux, des milieux plus instables et imprévisibles garants de conditions de course souvent plus difficiles.

Le choix du site dépend de nombreux paramètres comme :

- les infrastructures déjà disponibles ;
- les possibilités d'accès des services de secours ;
- l'accès, l'état et la proximité des points de départ et d'arrivée ;
- la température probable de l'eau (ne doit pas être inférieure à 14°C) ;
- les courants ou tourbillons ;
- la qualité de l'eau (contact impératif avec l'Agence Régionale de Santé) ;
- les dangers cachés à la surface ou sous-marins ;
- une profondeur minimale d'au moins 1 m en tout point du plan d'eau, à l'exclusion des zones de départ et d'arrivée ;
- le sol sous les pieds au départ et à la sortie des nageurs.

Le choix du plan d'eau et du lieu d'installation des zones de départ et d'arrivée doit également se faire en concertation avec les autres usagers réguliers du plan d'eau : pêcheurs, sauveteurs, kayakistes, plaisanciers, planchistes, etc.

LE CHOIX DU PARCOURS

La réussite d'un événement d'eau libre tient en partie dans le choix du ou des parcours proposés aux participants. Il est important que le parcours soit déterminé en suivant les conseils des habitués du plan d'eau et soit étudié bien en amont de l'événement. La longueur du parcours (relevé GPS) devra être mesurée avec précision. Selon la configuration du site et du plan d'eau, le parcours peut-être de différents types :

- parallèle à la rive ;
- en circuit fermé et balisé par des bouées ;
- vers et autour d'un point fixe (ex : ponton, île, bouée...);
- un parcours qui est une combinaison de tout ce qui précède.

Le parcours doit permettre une congestion minimale au départ de la course et être clairement balisé avec des marqueurs de distance. Tous les virages et changements de direction doivent être clairement indiqués par de grosses bouées. Des bouées directionnelles indicatives peuvent être placées dans les lignes droites où les repères manquent. Toutes les bouées doivent être fixées de façon qu'elles ne se déplacent pas au gré des conditions sur le plan d'eau et du passage des nageurs. Enfin, les zones de départ et d'arrivée doivent être clairement définies (chenal, plaque, arche...). Un parcours réfléchi et pertinent a donc les caractéristiques suivantes :

- le tracé n'engendre pas de confusion chez le nageur ;
- la première bouée directionnelle est placée à bonne distance de la ligne de départ afin que le groupe des nageurs soit déjà étiré lors de son passage ;
- un grand tableau du parcours doit être visible de tous sur le site et le schéma de celui-ci doit être à la disposition de chaque nageur et membre de l'organisation ;
- les personnes à mobilité réduite ont la possibilité de suivre le parcours.



Le départ de la course peut être effectué directement dans l'eau, mais aussi sur la plage ou un ponton. La zone de départ devra être assez grande et large pour accueillir l'ensemble des participants, en sécurité et sans interférence entre les compétiteurs. Si le départ se fait dans l'eau, une ligne peut être tendue à laquelle s'accrochent les nageurs, le fond doit être propre (pas de rocher, d'algues...).

La zone d'arrivée doit être clairement marquée (arche et plaque d'arrivée) de façon à ce qu'il n'y ait pas de confusion quant au moment exact où le parcours est terminé. L'arche d'arrivée doit être clairement visible d'une distance la plus lointaine possible et précédée d'un entonnoir, le plus large et long possible, clairement balisé par des lignes de nage ou des lignes de bouées.

GÉRER LA SÉCURITÉ D'UN ÉVÉNEMENT D'EAU LIBRE

La sécurité des participants et du public est l'un des éléments clés de la réussite d'un événement d'eau libre. Pour couvrir la sécurité lors de la manifestation, l'organisateur doit établir le plan d'intervention d'urgence et un plan de communication, en désignant notamment une personne chargée de coordonner la sécurité et les actions des officiels et des bénévoles.

Un Dispositif Prévisionnel de Secours fixant l'ensemble des moyens humains et matériels de premiers secours sur l'eau et à terre, mis en place pour l'occasion, devra être présenté et validé par les services de sécurité et de secours compétents en amont de l'événement.

Les bateaux de sécurité et les embarcations d'escorte sont essentiels pour toutes les manifestations de natation en eau libre. Ils fournissent de l'aide à tout nageur en difficulté et permettent aux officiels de surveiller la course. Le nombre et le type de bateaux requis dépendront de la nature et de l'emplacement du parcours. Celui-ci doit être convenu avec le responsable de la sécurité. Aucun nageur ne doit sortir à aucun moment du champ visuel d'une des embarcations. Celles-ci sont obligatoirement reliées entre elles par talkie-walkie, radio avec le responsable sécurité sur terre. Aussi, tous les bateaux de sécurité doivent comporter à bord outre son pilote, une personne diplômée en sauvetage et secourisme ainsi que les équipements nécessaires. De plus, il est important que tous les pilotes d'embarcations et de bateaux de sauvetage, qu'ils soient motorisés ou non, soient bien informés et bien entraînés et attentifs à la façon dont ils abordent les nageurs. Le fait d'être approché par une embarcation motorisée peut être intimidant pour un nageur.

QUELS BESOINS TECHNIQUES ET MATÉRIELS POUR CE TYPE D'ÉVÉNEMENT?

Il conviendra de s'adapter à chaque site d'accueil pour l'installation et l'aménagement de zones spécifiques :

- sur l'ensemble de la manifestation :
 - une aire d'accueil et de repos si possible couverte et médicalisée ;
 - une sonorisation en liaison directe avec la course ;
 - une communication directe avec les secours (Ambulance, Pompiers, SAMU suivant exigences préfectorales) ;
 - vestiaires homme et femmes, pour les nageurs, les officiels et les bénévoles ;
 - douches et toilettes ;
 - aire de repos pour les nageurs ;
 - zone presse ;
 - parkings ;
 - PC Course ;
 - aire pour les stands partenaires ;
 - des poubelles pour déchets / tri sélectif ;
 - aire pour les spectateurs avec vue dégagée sur le départ et/ou l'arrivée ;
 - système de sonorisation et d'affichage du temps.
- au niveau de la zone de départ :
 - aire d'enregistrement des participants ;
 - zone de marquage /contrôle d'identité avant la course ;
 - zone de briefings ;
 - accès à la plage, quais et/ou rampes de mise à l'eau ;
 - zone de consignes ;
 - pièce ou zone couverte/à l'épreuve du vent pour le graissage/début de l'attente.
- au niveau de la zone d'arrivée :
 - un site "ravitaillement" pourvu de boissons chaudes et froides et d'une collation ;
 - aire pour le chronométrage (proximité de l'arrivée, avec alimentation électrique) ;
 - zone de traitement médical ;
 - moyens de publication des résultats.